



université
PARIS-SACLAY

N° d'enregistrement
CA/AC/23.01.2024/49

**Délibération du Conseil d'Administration
Du 23 janvier 2024**

Objet : Demande d'admissions en non-valeur

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Note de contexte :

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la demande d'admissions en non-valeur présentées en instance d'un montant total de 1 440,00 euros.

Le Conseil d'Administration décide,

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les admissions en non-valeur d'un montant total de 1 440,00 euros.

Article 2 :

La liste des admissions en non-valeur est jointe à la présente délibération.

Fait à Évry, le 23 janvier 2024.

Vincent BOUHIER
Président de l'Université



Admissions en non-valeurs proposées au Conseil d'Administration du 23/01/2024

Il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur les créances suivantes, dont le recouvrement est compromis.

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie UEVE

Année	Objet	Débiteur	Nature et motif	Montant	Compte	IDENTIFIANT
2023	frais de formation		<p>FRAIS DE FORMATION DAEU 2022-2023 - FACTURE 210013467 DU 13/03/2023</p> <p>29/11/2022 relance amiable 1 par mail 08/12/2022 relance amiable 2 par mail 11/01/2023 relance amiable 3 par mail 22/02/2023 relance amiable 4 par mail 10/03/2023 rappel - relance amiable par mail 24/04/2023 relance amiable par courrier 22/05/2023 mise en demeure par courrier 05/06/2023 dossier transmis au contentieux 06/06/2023, envoi mail d'informations sur poursuites 26/06/2023 demande de renseignements DDFIP 13/07/2023 demande Ficoba à Nemours, réponse infructueuse 31/08/23/2023 saisie banque 1 CNE 18/09/23 relance banque 1 CNE, réponse infructueuse 31/08/23/2023 saisie banque 2 BNP 18/09/23 relance banque 2 BNP, réponse infructueuse 28/09/2023 relance tiers 1, POLE EMPLOI réponse infructueuse</p>	120,00 €	4161	5004546

Direction des Affaires Financières

Année	Objet	Débiteur	Nature et motif	Montant	Compte	IDENTIFIANT
	contrat de collaboration de recherche CIFRE		<p>FACTURE 240001644 DU 28/04/2023</p> <p>Envoi de la facture à la société le 06/06/2023 24/07/2023 relance amiable 1 04/09/2023 relance amiable 2 08/09/2023 relance par mail 22/09/2023 relance par tél ; information selon laquelle la société est en redressement judiciaire depuis le 11/05/2023 avec date de cessation de paiement au 31/01/2023</p> <p>La société n'a pas mentionné auprès du mandataire judiciaire que l'Université d'Evry était créancière (convention CIFRE signée en 2022) ; le mandataire judiciaire n'a donc pas pu inviter l'établissement à déclarer cette créance. 07/12/2023 société en liquidation judiciaire</p>	1 320,00 €	4161	2884

C700-UEVE	120,00 €
C400-LUT	
C311-UEVE	1 320,00 €
TOTAL	1 440,00 €

Note d'explication :
Les créances dont le recouvrement est compromis (insolvabilité du débiteur ou échec des poursuites) sont présentées en non-valeur par le comptable.
Une fois admises en non-valeur par le Conseil d'Administration, ces créances sont apurées par la constatation d'une charge au budget de l'exercice selon le CF d'origine.

